

Projet VALENCE D'AGEN

Concertation pour la Mise en compatibilité du PLUi de l'Agglomération d'Agen, commune de Saint-Sixte (47)

Exposé des motifs (rappel du contexte)

Le projet "Valence d'Agen" porté par la société TEREGA est un renouvellement d'ouvrages dans le cadre de la modernisation du réseau et de la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel pour les consommateurs.

Les objectifs du projet sont les suivants :

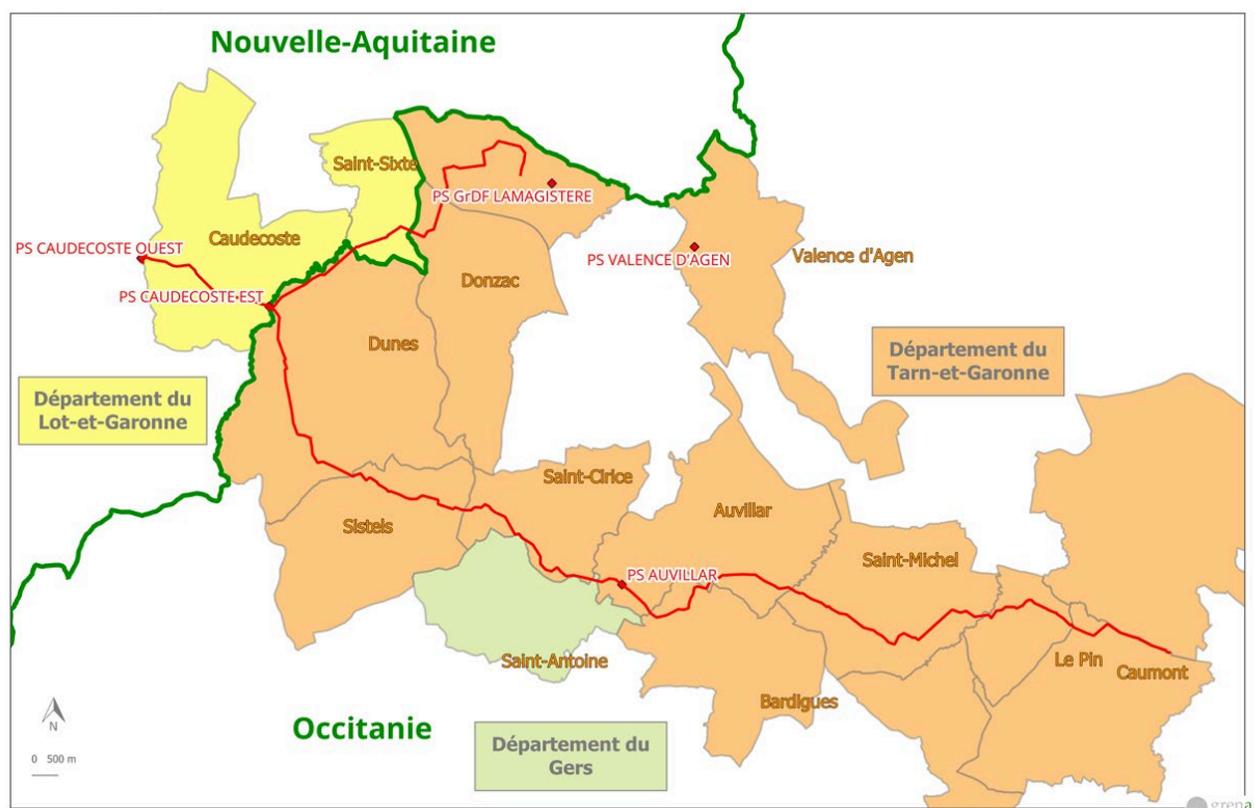
- Mettre à l'arrêt définitif d'exploitation l'ancienne canalisation de diamètre 200 mm (environ 28 km) et l'ancienne canalisation de diamètre 50 mm (environ 6,2 km) qui présentent diverses problématiques d'intégrité (ouvrages d'avant 1954, non pistonnables, déclassés à 60 bars, traversant les zones urbaines d'Auvillar et Lamagistère, situés en longitudinal sous accotements ou sous voiries à forte circulation, avec des traversées sur ouvrages d'art à Donzac et Saint Loup),
- Déplacer hors zone urbaine le poste de livraison GRDF Lamagistère utilisé pour la distribution locale,
- Reprendre les alimentations de distributions publiques de GRDF Lamagistère et GRDF Valence d'Agen, du poste de livraison de l'industriel Villeroy et Boch ainsi que du poste d'injection de Garonne Biogaz.

Le périmètre du projet Valence d'Agen est le suivant :

- Construire une canalisation de diamètre 200 mm de 32,1 km entre Caudecoste (47) et Caumont (82).
- Construire une canalisation de diamètre 80 mm de 9,2 km entre Caudecoste (47) et Lamagistère (82).
- Construire (et raccorder) les postes de sectionnement et de livraison suivants :
 - Poste de sectionnement de Caudecoste Ouest, incluant deux tronçons de canalisation de raccordement en diamètre 300 mm ;
 - Poste de sectionnement de Caudecoste Est ;
 - Poste de sectionnement d'Auvillar ;
 - Poste de sectionnement de Lamagistère et le poste de livraison de GrDF Lamagistère, incluant les branchements en diamètre 80 mm au poste de sectionnement ;

- Poste de sectionnement de Valence d'Agen et le poste de livraison de GrDF Valence d'Agen, incluant le branchement et les raccordement au poste de sectionnement ;
- Raccorder le poste d'injection de Biométhane Garonne Biogaz existant à la nouvelle canalisation de diamètre 200 mm sur la commune de Le Pin.
- Raccorder le poste de Villeroy et Boch à Valence d'Agen.

Enfin, le projet comprend la mise à l'arrêt définitif d'exploitation des ouvrages existants.

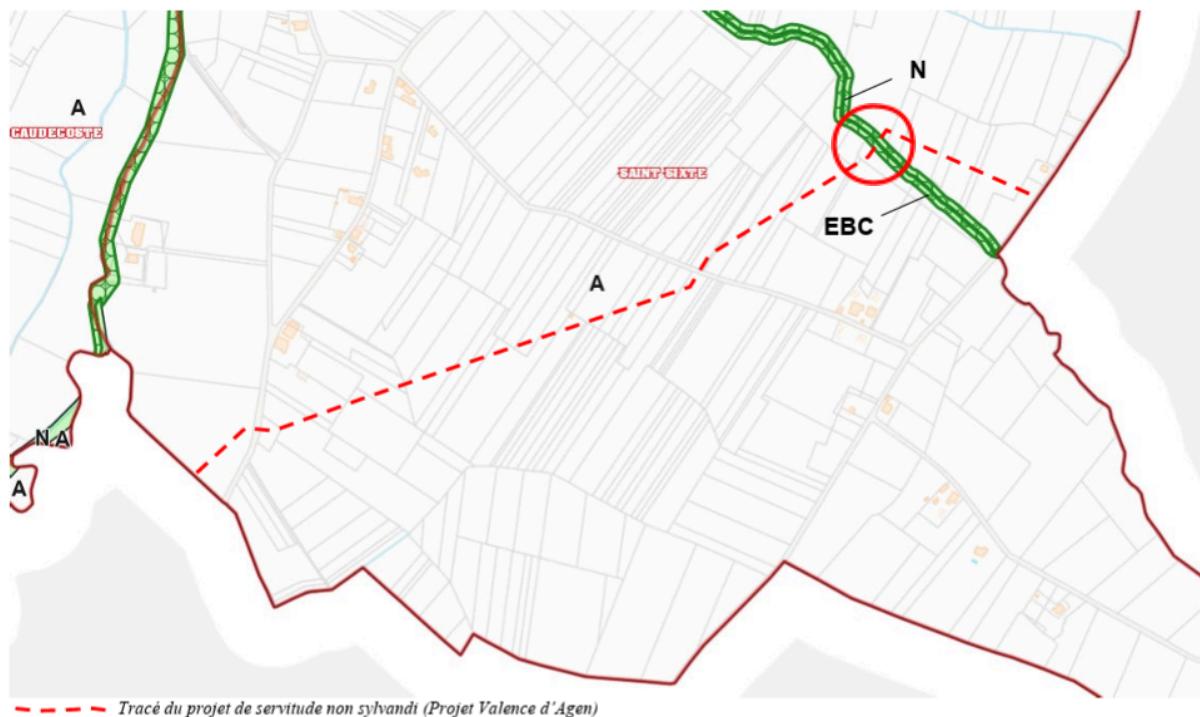


Objectifs poursuivis par le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal

Une mise en compatibilité du PLUi s'avère nécessaire pour rendre compatible les effets de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz (6m centrés sur l'axe du gazoduc) et l'Espace Boisé Classé (EBC) considéré.

La mise en compatibilité du PLUi a ainsi pour objet de déclasser l'EBC au droit du tracé de la future canalisation afin de permettre la création d'une bande de servitude de six mètres de large.

Extrait cartographique du zonage de la commune de Saint-Sixte.

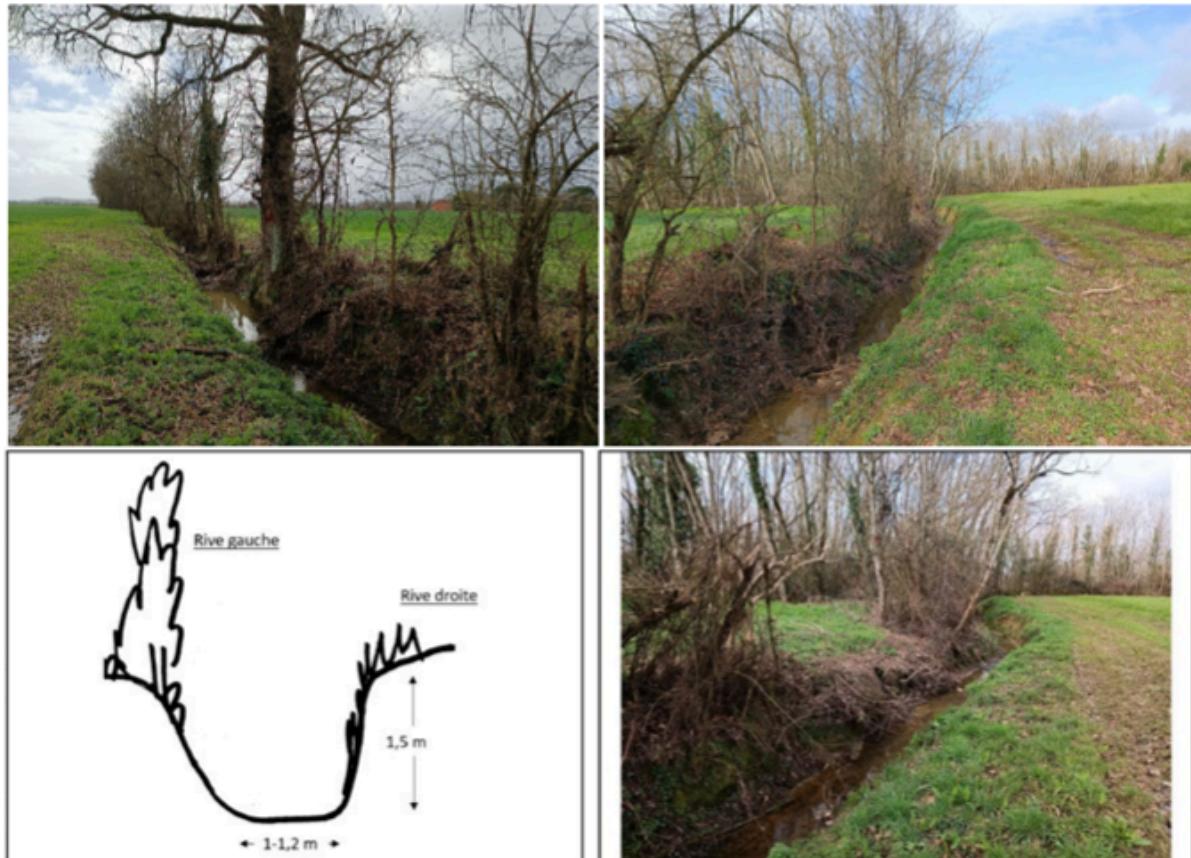


Ripisylve du ruisseau du Rat



La surface de l'EBC en bordure du ruisseau atteint environ 7,5 ha. La modification porte sur la réduction de la surface de l'EBC d'environ 12 m², soit une réduction de 0,016% de la surface de l'EBC.

La végétation rivulaire du ruisseau est très discontinue et n'occupe qu'une seule rive. Elle comprend quelques chênes et aulnes mais les strates dominantes sont plutôt arbustives et buissonneuses, peu larges et entretenues assez « sévèrement » à l'épareuse.



Vue du profil du cours d'eau et de la ripisylve (2023).

Le projet de TEREGA n'aura qu'un effet temporaire sur la ripisylve du ruisseau du Rat. Les effets à long terme sont l'absence de développement arboré dans la future bande de servitude de la canalisation de gaz (largeur de la servitude 6 m) ce qui in fine est similaire à la situation actuelle (la ripisylve actuelle comprenant une strate arborée discontinue, uniquement sur la berge en rive gauche du ruisseau).

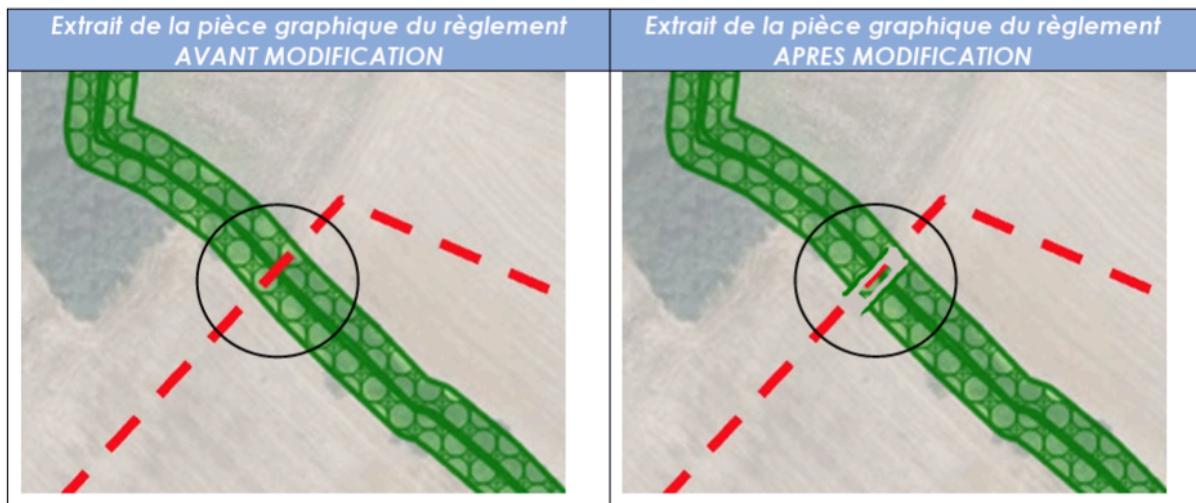
La végétation arbustive plantée et la végétation spontanée pourront s'y développer jusqu'à une hauteur de tige de 2,70 m. Au-delà, la végétation arborée sera coupée par TEREGA lors des opérations d'entretien des servitudes.

Les suivis mis en place pendant le chantier et après des travaux au droit du ruisseau du Rat permettront d'assurer la restauration du cours d'eau et de la ripisylve et des continuités écologiques.

TEREGA effectuera un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau. Le suivi consistera à évaluer l'état du ruisseau du Rat et de ses espaces rivulaires pour identifier d'éventuels dysfonctionnements (stabilité des berges, conditions d'écoulement, développement de la végétation, caractère humide de la végétation). Ce suivi sera réalisé dans un délai de 3 ans après travaux.

En conclusion, le projet n'aura pas d'impact significatif sur la ripisylve du ruisseau du Rat et ses fonctions. La modification du PLUi de l'Agglomération d'Agen (estimée à 0,016% de la surface actuelle) est considérée comme non significative.

La mise en compatibilité implique uniquement une modification du plan de zonage du document d'urbanisme telle que présentée ci-après.



Modalités de la concertation

Les modalités de la concertation, conformément à la délibération du Conseil d'Agglomération d'Agen publiée le 11/04/2025, sont les suivantes :

- Un **avis** d'information annoncera, 8 jours avant l'ouverture de la concertation, les dates d'ouverture et de clôture de la concertation.
Il sera visible :
 - sur le site internet de la mairie/agglomération
 - par affichage en mairie (aux emplacements réservés)
 - sur le site internet de TEREGA www.terega.fr/projet/valence-dagen/
- La concertation se déroulera sur une durée de 2 semaines ouvrées, soit du 5 mai 2025 au 20 mai 2025 (minuit).

Pendant cette période :

- le **dossier de Mise en Conformité du PLUi** sera mis à disposition du public :
 - en mairie : 1 place de la Batellerie 47220 Saint-Sixte ;
 - sur le site internet de Teréga : www.terega.fr/projet/valence-dagen/
- il sera accompagné d'un **registre** permettant de recueillir les remarques du public, lui aussi mis à disposition en mairie
- le public aura également la possibilité de transmettre ses **contributions par mail** à l'adresse frederic.andree@terega.fr en veillant à indiquer dans l'objet : « contribution » ou en remplissant le formulaire présent sur la page du lien ci-dessus de Teréga
- À l'issue de la concertation, le conseil municipal arrêtera son bilan.
Il sera signé par le maire et mis à disposition du public :
 - sur le site internet de la mairie/agglomération
 - il sera également joint au dossier de déclaration d'utilité publique du projet VALENCE D'AGEN de Teréga qui sera soumis ultérieurement à enquête publique